

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 37  
Nb. de représentés : 12  
Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

**AFFAIRE N° 34/1653 :**

Construction d'un complexe sportif à la Ravine des Cabris - Avenant n°1 au lot n°5 "Peinture - sols souples / cloisons sèches / faux plafonds / menuiseries intérieures / équipements - Autorisation de signature

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MINATCHY Mariot (par Madame GUIEN Marie Claire), MALET Viviane (par Monsieur DIJOUX Stéphane), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David ( par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier), ARAYE Hélène (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine) , RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par madame HOARAU Brigitte), BEDIER Corine (par (Monsieur Pascal BASSE).

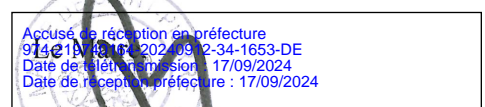
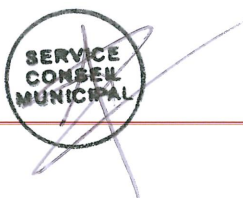
**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, OMARJEE Mohammad, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Chantal AGATHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 septembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 06 septembre 2024.



**Affaire n°34/1653 : Construction d'un complexe sportif à la Ravine des Cabris - Avenant n°1 au lot n°5 "Peinture - sols souples / cloisons sèches / faux plafonds / menuiseries intérieures / équipements - Autorisation de signature.**

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que par délibération n°14/649 du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé la signature du lot n°5 « Peinture – Sols souples / Cloisons sèches / Faux plafonds / Menuiseries intérieures – Equipements » de l'opération « Construction d'un complexe sportif à la Ravine des Cabris » à la société SARL TRAVAUX DISTRIBUTION SERVICES (TDS) pour un montant global et forfaitaire de 317 752,78 € HT.

Au cours du chantier, des travaux supplémentaires ont été sollicités par le maître d'ouvrage consistant en la réalisation d'un plan de travail dans la loge du gardien. Le marché ne prévoyant pas de prix pour la réalisation de ces travaux, un prix nouveau provisoire a été notifié au titulaire par ordre de service n°3, conformément à l'article 14.1 du CCAG-Travaux. Cet ordre de service n°3 prolonge également le délai d'exécution des travaux de cinq (05) jours afin de réaliser cette nouvelle prestation, qui représente une augmentation du montant initial du marché de 2 795,00 € HT.

Par ailleurs, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage :

- Plus-value placard technique : Placard non prévu au marché, l'architecte demande sa réalisation pour la protection des ouvrages et l'aspect esthétique final du local ;
- Plus-value Encoffrement EP locaux de stockage G1 et G2 : à la demande de la Maîtrise d'ouvrage, réalisation de protections mécaniques autour des descentes d'eaux pluviales situées dans les locaux techniques de stockage des gymnases G1 et G2.

Ces travaux supplémentaires, non encore réalisées par le titulaire, engendrent une augmentation du marché initial de 3 015,00 € HT.

De plus, il est indispensable d'acter la suppression des panneaux acoustiques en plafond prévus initialement au marché. En effet, ces derniers ne sont pas adaptés aux jeux de ballons sur le gymnase G1, le traitement en voligeage du Zinc permettant d'obtenir une acoustique suffisante. La suppression de cette prestation entraîne une moins-value de – 10 588,00 € HT.

Ainsi, l'avenant n°1 a pour objet :

- d'arrêter définitivement le prix d'attente faisant l'objet de l'ordre de service n°3, et ce conformément à l'article 14.5 du CCAG-Travaux (2009) et à l'article 3.3.1 du cahier des clauses administratives particulières ;
- de prescrire au Titulaire la réalisation de travaux supplémentaires rendus nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage ;
- d'acter la suppression d'une prestation prévue initialement au marché mais s'avérant non nécessaire.

L'avenant n°1 contractualise le nouveau montant du marché comme suit :

Montant initial .....	317 752,78 € HT
<b>Montant de l'avenant n°1.....</b>	<b>- 4 778,00 € HT</b>
Nouveau montant.....	<b>312 974,78 € HT</b>
	<b>339 577,64 € TTC</b>

L'avenant n°1 entraîne une diminution du montant initial du marché de -1,50%.

Afin de réaliser les travaux supplémentaires prescrits par l'avenant n°1, le délai global d'exécution des travaux est augmenté de sept (07) jours.

Accusé de réception en préfecture  
974 219740164-20240912-34-1653-DE  
Date de télétransmission : 17/09/2024  
Date de réception préfecture : 17/09/2024

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire : 321 2313 24 RE24000041.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER; la passation de l'avenant n°1 au lot n°5 « Peinture – Sols souples / Cloisons sèches / Faux plafonds / Menuiseries intérieures – Equipements » de l'opération « Construction d'un complexe sportif à la Ravine des Cabris », passé avec l'entreprise SARL TRAVAUX DISTRIBUTION SERVICES (TDS), sur le fondement des conditions exposées ci-dessus ;

- DE L'AUTORISER lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétence, à SIGNER l'avenant n°1 au marché de travaux correspondant sur le fondement des conditions exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents s'y rapportant et notamment tout acte et document concourant à son exécution.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

